CCI NICE CÔTE D'AZUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération portant sur

DES AVIS RENDUS PAR LA CCI NICE COTE D'AZUR EN MATIERE D'URBANISME

Séance de l'Assemblée Générale du 27 septembre 2021

PRÉSENTS

Monsieur Bernard GONZALEZ **- Préfet des Alpes-Maritimes**

Mme Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux consulaires – **Direction régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Mme Maryline PELOU - inspectrice des finances publiques à la division de l'action économique – représentant M. Claude BRECHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1er Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, LACHKAR Laurent - CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BOVIS Jessica, CARLADOUS Laure, CASTELLANI Maryse CHALEIL Laurence, COURTADE Anny, ESTIN Max, GABAS Valérie, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, RENAUDI Philippe, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, VOISIN Thierry, **Membres Élus.**

32 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

Messieurs, ALFANDARI Bernard, BONNIN Olivier, EBEL Jean-Marie, FERRALIS Gérard, LELLOUCHE Jean-Pierre, MATOUT Jean-Louis, MOLINES Gérard, WATTEBLED Jean-Henry, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, HOELLARD Michèle, LAPIERRE Nathalie, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, ROSSI Jean-Pierre, SOYER Jean-Marie, **Conseillers Techniques.**

EN VISIOCONFERENCE

Monsieur Christian KLEBERT – Chargé de mission Economie Emploi à **la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur PERUGINI Francis, **Président Honoraire**

Monsieur SFECCI Daniel - Vice-Président, **Membre du Bureau**

Mesdames, CALVIERA Stéphanie, CERAGIOLI Geneviève, SALUSSOLIA Brigitte **Membres Élus.**

Madame et Messieurs, GODIER Stéphanie, LEPAGE Henri-Philippe, MASSÉ Philippe, ROUGET Sylvain, TOURNAIRE Luc, MESSIKA Cyril, PERRY Antoine, **Membres Associés.**

Messieurs, AJOURY Noël, BENMUSSA Thierry, DELAUNAY Bernard, DELHOMME Christian, RASPOR Marc, RIERA Julien, **Conseillers Techniques.**

EXCUSÉS

Monsieur ESTEVE Dominique, **Président Honoraire**

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, BREMOND Lydie**,** CHAUMIER Eric, COSTAMAGNA Anne, DESJARDINS Philippe, DI NATALE Paul-Marie, FOURQUIN Frédéric**,** GAMON Christophe, , GENETELLI Patrick, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, KLEYNHOFF Bernard, MANE Jean, PICHARD MAUREL Corinne, PEGLION Jean-Philippe, PICOLET Lionel, REBUFFEL Claudine, SCARAMOZZINO Christine, **Membres Élus.**

Messieurs, CASALS Jean, CLARET Christophe, LAVANDET Frédéric, MANAGO Michel, MATHEZ Pierre, FLAMAND Pascal, FOUQUET Denis, **Membres Associés.**

Madame et Messieurs, COLOMBAN René, GOLDNADEL Franck, GUILLOT Michel, LEVI Jean-Pierre, MATAS Jean-Michel, MEINARDI Alain, PLUMION Nicolas, SCARFONE Raymond, VERA-FINOCCHI Paule, VOLPI Robert, **Conseillers Techniques.**

ABSENTS

Monsieur STELLARDO Gilbert, **Président Honoraire**
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs, CIPPOLINI Denis, GINO Bertrand, ROUX Robert, **Membres Élus.**

Messieurs, ARIN Jan, ASTOLFI Olivier, AUBERTIN Eric, BIANCHERI André, DEGIOVANNI Eddie, NASSIF Anis, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNO Pierre, ALLARD Frédéric, BAUDOIN Pascal, BEHAR Claire, BOISSE Jean-Christophe, BONA Alexandre, BORGHESE Benoît, CAPELLI Jean-Michel, DAUFES Eric, HATTEMBERG Pasquale, LELAURAIN Dominique, LEULIER Frédéric, LLORCA Alain, MANSI Mattéo, NOLIER Patrick, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PEREZ Dario, PILIERE Jean-Yves, Puy Michel, ROSIER Roch-Charles, **Conseillers Techniques.**

CONSIDERANT

- Que conformément à l'article 45 du Règlement intérieur, dans le cadre de la mission consultative de la CCINCA telle que résultant de l'article L.712-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale adopte les avis requis par les lois et règlements,
- Que conformément aux articles L132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables,
- Que conformément aux articles 45, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCINCA, l'Assemblée Générale du 31 mai 2021 a délégué compétence au Bureau pour préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui lui sont présentés. Cette délégation de compétence au Bureau est formalisée au sein de l'Annexe 9 du Règlement intérieur,
- Que les membres du Bureau, lors des séances en dates des 13 et 27 septembre 2021, ont donné un avis favorable à l'unanimité pour les Avis en matière d'urbanisme proposés ce jour à l'Assemblée Générale,

L'Assemblée Générale DÉCIDE de donner un avis favorable à l'ensemble des procédures détaillées ci-dessous :

AVIS PLU

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
Biot *Août 2021*	**Modification n°8 du PLU** • **Suppression des 5 ZAC achevées de la Technopole Sophia Antipolis** : mise à jour du règlement notamment emprise au sol, espaces verts et nouvelles dispositions sur les places de parking potentiellement plus coûteuses.	**Avis favorable**

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
Roquebrune-Cap-Martin *Août 2021*	**Modification n°1 du PLU** • **Projet de renouvellement urbain du site de l'ancienne base aérienne 943 :** mise en cohérence avec le projet de ZAC Cœur de Carnolès et ajustements réglementaires dont une possibilité d'augmenter la hauteur maximale des bâtiments s'ils comprennent des RDC économiques.	**Avis favorable**

Villeneuve-Loubet *Août 2021*	**Modification n°5 du PLU** • **Création d'un plan masse Pôle Marina 7 :** augmentation de la hauteur des bâtiments et restructuration de certains bâtiments d'activités afin d'optimiser le site. • Définition **des espaces verts de « pleine terre »** manquante dans le lexique.	**Avis favorable**
Spéracèdes *Août 2021*	**Modification simplifiée n°2 du PLU** • **Domaine de Sainte-Blanche** : création d'un sous-secteur Na et autorisation des installations nécessaires à la lutte contre l'incendie.	**Avis favorable**
Pégomas *Août 2021*	**Modification n°1 du PLU** • **Compléments apportés au règlement des zonages :** notamment U5 (à vocation économique) sans conséquence pour les entreprises. • **Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Logis :** déplacement du périmètre sur un autre site avec un projet de restructuration complète nécessitant des démolitions/reconstructions. Présence d'une dizaine d'activités commerciales. **Réserve :** demande d'organiser une concertation avec ces entreprises afin d'étudier toutes les solutions possibles de relocalisation ou réinstallation sur site en assurant une continuité de leurs activités.	**Avis favorable avec une réserve**
Fréjus *Septembre 2021*	**Déclaration d'utilité publique (DUP) avec mise en compatibilité du PLU de Fréjus** • **Projet de construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière au niveau des Barnières (Tanneron) :** objectif de retenir l'eau en amont du cours d'eau grâce à ce barrage artificiel. • **Conséquence :** réduction de l'inondabilité potentielle en aval notamment du côté de Mandelieu-La Napoule en secteur sud-ouest. Le centre commercial Minelle est d'ailleurs concerné et l'aléa inondation serait réduit sur ce site d'après les modélisations du dossier. • Expropriation qui pourrait être nécessaire sur certaines parcelles afin de construire l'ouvrage et de sécuriser la retenue d'eau au niveau des Barnières.	**Avis favorable**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : **57**
Votants : **32 (quorum : 29, atteint),**
Abstention : 0 **Contre : 0** **Pour : 32**

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

Nice, le 27 septembre 2021

Le Président,